

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt de la GIZ, Programme EnDev pour la Promotion du Marché des Lampadaires solaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Promotion du Marché des Biens Photovoltaïques au Bénin (ProMaBiP) à travers des mesures de financement basé sur les résultats (RBF) et financé par le *Department for International Development* (DFID), la GIZ Bénin lance le présent appel à manifestation d'intérêt, en vue de sélectionner des entreprises partenaires pour la commercialisation des Lampadaires solaires.

Principes RBF

Le financement basé sur le résultat (Result Based Financing – RBF) est un mécanisme selon lequel le gouvernement du pays en voie de développement ou un organisme donateur, offre des mesures d'incitation aux entreprises pour l'obtention de résultats prédéterminés.

L'instrument RBF est caractérisé par les principes suivants:

1. Le décaissement des fonds est subordonné à l'obtention de résultats prédéterminés (en l'occurrence, la vente de lampadaires solaires au consommateur final dans l'espace rural).
2. Autant que possible, les résultats sont largement définis pour permettre l'innovation produit ou service - c'est-à-dire que le fournisseur de services doit être libre de déterminer la meilleure façon d'obtenir le résultat souhaité.
3. La vérification des résultats par une unité indépendante agit comme déclencheur pour le décaissement de la subvention.
4. Les attraits financiers sont non-discriminatoires, en ce que tous les fournisseurs de services admissibles sont en mesure de participer sur une base concurrentielle et que la création de monopoles est évitée.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le but de promouvoir le marché des biens photovoltaïques au Bénin, la GIZ alloue aux entreprises intervenant dans la vente des Lampadaires solaires un attrait financier d'un taux actuel de **30% du prix d'achat (FOB)** négocié entre les entreprises et leurs fournisseurs pour les importations par voie maritime. Pour les autres voies d'importation, le taux de l'attrait financier s'applique sur le prix d'achat hors transport constaté sur la facture du fournisseur.

Les attraits financiers sont accordés après l'installation effective des lampadaires solaires aux clients finaux. La GIZ se réserve le droit de suivi et de contrôle de la qualité des lampadaires solaires ainsi que de leur installation effectif aux clients finaux avant de procéder au décaissement de l'attrait financier.

Conditions offertes

Le taux de la contribution financière offerte au bénéficiaire sera pour le premier contrat de **30 %, basé sur le prix unitaire (FOB ou hors transport) constaté sur la facture du fournisseur, en**

observant une limite totale d'une valeur de 31.373 € par contrat Dans tous les cas, le prix unitaire maximum retenu par la GIZ pour un lampadaire solaire est de 2000 (deux mille) €.

L'attrait financier total mentionné ci-dessus sera payé en deux tranches :

- 66% de la contribution financière totale est payée à l'importateur dès l'installation des lampadaires, aux clients finaux,
- et le reste (34%) est payé à l'importateur un an après la date d'installation effective, si la lampadaire marche toujours.

La durée des contrats proposés est de deux ans renouvelable à partir de la date de signature du contrat.

Critères de sélection

La GIZ Bénin recherche des entreprises déjà bien établies sur le marché local en tant qu'importateurs de biens photovoltaïques et qui possèdent leur propre réseau commercial. A cet effet, elles doivent avoir déjà importé et installé sur le territoire béninois, des lampadaires solaires en toute légalité. Par ailleurs, elles doivent :

- Disposer d'un service après-vente efficace, susceptible d'offrir des prestations d'installation, de réparation et d'entretien de leurs produits vendus.
- Vendre aux consommateurs finaux des produits qui sont garantis au moins deux ans pour les unités de lampadaire solaire et cinq ans pour les modules photovoltaïques
- Disposer d'un certificat de non faillite et d'une carte d'importateur.
- Installer des lampadaires solaires selon **les normes de qualités** décrites par le Projet ProMaBiP (Retirer la liste des normes au siège du bureau, indiqué ci-dessous)

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les documents suivants :

- **Lettre de candidature** adressée au chargé de programme EnDev-ProMaBiP
- Journal officiel d'enregistrement au **Registre de Commerce et de Crédit Mobilier** et **numéro d'Identifiant Fiscal Unique (IFU)**
- **Certificat de non faillite**
- **Carte d'importateur**
- **Preuve de la vente de produits de qualité (soumettre la documentation technique sur les lampadaires à installer)**
- **Catalogue de la gamme des lampadaires solaires disponibles**

La GIZ s'accorde le pouvoir de rejeter tout dossier incomplet sans aucune autre forme de procédures.

Les dossiers doivent être déposés au siège du Programme EnDev Bénin, situé dans l'ancien bureau DED, en face du Ministère de l'intérieur, rue avant la pharmacie St. Louis, dans une enveloppe fermée portant la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE – ProMaBiP-Lampadaires Solaires » et les coordonnées de l'entreprise postulante.

Des questions de renseignement relatives à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent être adressées à :

Charlemagne.fandohan@giz.de

Tél : +229 – 21 30 14 04/ / - 21 30 72 38/ - 21 04 89 09

Le dépôt du dossier se fera **à partir du 22 Juin 2015** et son **dernier délai est le 21 Juillet 2015 à 17h.** Cependant, la GIZ reste disposé à recevoir d'autres dossiers de candidature au-delà de la date butoir, et ce jusqu'au 31 Décembre 2015 sans donner l'assurance de pouvoir leur donner une suite.

Seules les entreprises sélectionnées suite à cet avis d'appel à manifestation d'intérêt seront contactées pour la signature du contrat. **Le budget du programme étant limité, les candidatures seront traitées suivant leur ordre d'arrivée et seulement dans le cadre des fonds disponibles.**

Confidentialité

La GIZ s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt soient soumis à la plus stricte confidentialité et ne soient communiqués que dans le cadre des activités du projet RBF. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.